

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2024**

**OBJET / GAIA : Personnel : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – service Espaces Verts Ville / propreté urbaine.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 février 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 25  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino; adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Roger Barbier à M. Robert Poulou ; Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; M. Sébastien Carre à M. Vincent Goytino.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi non permanent de chargé de propreté des espaces publics à temps complet comme suit :

-Du 01/06/2024 au 31/08/2024 : 1 emploi non permanent à temps complet de chargé de propreté des espaces publics.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Les chargés de propreté des espaces publics effectuent les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** la création d'un emploi non permanent à temps complet de chargé de propreté des espaces publics pour la période du 01/06/2024 au 31/08/2024.

**PRECISE** que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme :

**Véronique CADEPOND-LARRONDE**

Saiko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza

